Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VINGT-SEPTIÈME SESSION
Documents officiels

2054e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Jeudi 5 octobre 1972, à 10 h 30
NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :
Discussion générale *(suite)*
Discours de M. Munyaneza (Rwanda) 1
Discours de M. Kirchschlaeger (Autriche) 5
Discours de M. Harmel (Belgique) 7
Discours de M. de la Flor (Pérou) 12

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale *(suite)*

1. M. MUNYANEZA (Rwanda) : Monsieur le Président, la délégation rwandaise se joint à celles qui l'ont précédée à cette tribune pour vous adresser ses plus vives félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence des travaux de cette vingt-septième session de l'Assemblée générale. Elle le fait avec d'autant plus de joie et de bonheur que vous venez de Pologne, pays avec lequel le Rwanda entretient des relations très amicales.

2. Je voudrais également redire la plus haute appréciation de ma délégation au Président sortant, M. Adam Malik, pour l'impartialité et le grand sens diplomatique avec lesquels il a conduit les travaux de la vingt-sixième session.

3. Cette assemblée a d'autre part droit à un tribut spécial de gratitude de la part de ma délégation puisqu'elle a élu notre pays à la vice-présidence. Le Rwanda est très honoré de cette marque particulière de confiance et, fidèle à sa tradition, prend l'engagement d'apporter sa totale contribution au plein succès des travaux de cette session.

4. Dans toute sa politique étrangère, le Rwanda se laisse guider par les principes inscrits dans la Charte de notre organisation et par la nécessité de la coopération entre les nations pour sauvegarder la paix, créer la sécurité pour tous et promouvoir de meilleures conditions de vie pour les masses populaires de tous les pays.

5. Lors de l'admission de mon pays à cette organisation, voilà 10 ans, notre chef d'Etat, M. Grégoire Kayibanda, père de la patrie, a dit ceci :

> "La République rwandaise est aux côtés de ceux qui ont déjà tant travaillé pour la décolonisation réelle, laquelle débouche sur des conditions meilleures de développement et de progrès. Nous sommes aux côtés de ceux qui luttent pour le partage équitable des biens que dispense le progrès sous les formes multiples de l'assistance technique et financière. Nous sommes aux côtés de ceux qui veulent éliminer les méthodes basées sur la discrimination et la violence. Nous sommes aux côtés de ceux qui s'emploient à créer ou à renforcer d'une façon réaliste des organes communs de coopération entre les différentes nations. Nous sommes aux côtés de tous ceux qui recherchent tous les moyens pacifiques de garantir et de promouvoir l'exercice le plus complet des libertés fondamentales." [*1122ème séance, par. 103.*]

6. Un tel engagement, exprimé il y a 10 ans, vibre encore dans nos cœurs de Rwandais et il n'y a pas d'écho plus sonore à cet acte solennel de foi que les paroles de sagesse prononcées encore par notre chef d'Etat à l'occasion du nouvel an 1972 :

> "Nous souhaitons que la collaboration entre les nations prenne de plus en plus pour base la fraternité entre les hommes et que de cette façon soient facilitées les négociations qui peuvent devenir nécessaires. Nous souhaitons que dans tous les pays, les différents efforts pour le développement soient loyalement coordonnés et qu'ils soient couronnés de succès pour toutes nos populations. Nous voulons voir toutes les représentations diplomatiques ou missions techniques à travers le monde contribuer réellement à une véritable entente entre les groupes et les nations et à une répartition du travail et des biens plus équitable."

7. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Rwanda travaille donc pour la paix et le bonheur des peuples en s'inspirant des principes énoncés plus haut.

8. A l'intérieur, grâce au dynamisme à toute épreuve de son peuple, il a pu se débarrasser, par la révolution populaire de 1959, des féodaux formés par l'ethnie Tutsi profondément ancrée dans des mœurs et des traditions barbares et qui, grâce aux manigances et intrigues de toutes sortes, exploitait sans merci l'ethnie Hutu alors que celle-ci représente une majorité écrasante de 90 p. 100 de la population du pays. Les masses populaires rwandaises, après s'être débarrassées de ces tyrans, jouissent aujourd'hui d'une paix véritable et d'une tranquillité publique sûre, car elles sont fondées sur l'harmonie sociale qui exclut toute inégalité basée sur des considérations ethniques ou autres. Et c'est avec une angoisse d'autant plus douloureuse que nous voyons, dans un pays voisin du nôtre, qu'une minorité féodale s'est donné pour programme d'exterminer une majorité en se fondant uniquement sur des considérations raciales condamnées par l'histoire. Nous condamnons publiquement ce génocide systématique dirigé contre l'ethnie majoritaire avec la même force avec laquelle nous n'avons jamais cessé de condamner la politique inhumaine de la ségrégation raciale en Afrique du Sud et celle du prétendu

gouvernement de Rhodésie du Sud, ainsi que le colonialisme que le Portugal impose aux populations africaines en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau).

9. Le Rwanda exprime à nouveau son inquiétude vis-à-vis de l'attitude du Gouvernement sud-africain qui persiste à ignorer les diverses résolutions des Nations Unies prises en faveur des populations assujetties par le régime de Pretoria. Nous souhaitons que cette session décrète des mesures efficaces destinées à instaurer partout un régime de liberté et de dignité humaine.

10. Le problème rhodésien n'est pas moins préoccupant en raison même de ses implications. Grâce à la complicité des intérêts économiques et financiers des grandes puissances occidentales spécialement, les Noirs de Rhodésie du Sud sont frustrés de leurs droits à la dignité humaine et à la libre détermination. Je persiste à croire que le Gouvernement britannique reste entièrement responsable de l'état de choses qui règne en Rhodésie du Sud.

11. C'est à la lumière des principes inscrits dans la Charte que le Gouvernement rwandais n'a jamais cessé de condamner la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement de Pretoria ainsi que la politique raciste exercée par une minorité blanche contre les populations noires de Rhodésie. En nous élevant contre cette politique, nous nous élevons, en même temps, contre les puissances étrangères qui veulent faire de la partie australe de l'Afrique une terre où l'homme blanc doit régner sur les populations de couleur.

12. Nous soutenons sans réserve les mouvements de libération nationale qui réclament une indépendance nationale authentique.

13. S'agissant des moyens à prendre pour arriver à cette fin, nous pensons qu'en plus de la lutte armée il ne faudrait pas perdre de vue les moyens pacifiques capables de conduire au même but. A cet égard, notre chef d'Etat, Son Excellence M. Grégoire Kayibanda, s'est exprimé sans équivoque en ces termes pleins de sagesse à l'occasion du nouvel an 1972 :

> "Nous voulons voir la décolonisation avancer sur des bases valables et sans les violences que l'on a eu l'occasion d'entendre. Et ici nous devons bien savoir que, que ce soit l'entêtement du Portugal, des chefs actuels de l'Afrique du Sud ou de ceux de la Rhodésie du Sud, que ce soit des maquis de libérateurs trop confortablement installés à l'extérieur de leur pays, tout cela, c'est de la violence qui s'oppose à la bonté qui anime le mouvement de l'histoire si elle est conduite par des hommes lucides et honnêtes. Nous croyons qu'une négociation patiente, habile au besoin, mais énergique et loyale, aidée de nous tous, vaincrait les entêtements colonialistes."

14. Si l'Afrique australe souffre donc ainsi du fléau de l'*apartheid* et du colonialisme, certaines parties de l'Asie souffrent tout autant des guerres absurdes dont les victimes se comptent par milliers.

15. La guerre au Viet-Nam a manifestement trop duré. Le Gouvernement rwandais ne peut prendre aucun parti dans cette question qui, conformément aux principes inscrits dans la Charte, doit se régler par des négociations loyales et non par les armes. Nous gardons un ferme espoir que les négociations de Paris sur le Viet-Nam sortiront bientôt de l'impasse et conduiront à une solution acceptable par les deux parties au conflit.

16. Il y aurait intérêt, pour les diplomates qui mènent les négociations de Paris sur le Viet-Nam, à s'inspirer des paroles qu'a prononcées notre chef d'Etat lors de l'ouverture de la réunion des diplomates étrangers accrédités au Rwanda, le 19 décembre 1971 :

> "Notre méthode, en tout, c'est la négociation franche. A l'ambassadeur du Rwanda il est interdit de perdre du temps dans les vieilles méthodes qui tournaient autour du pot, avec des protocoles infinis; il ne peut non plus utiliser les méthodes condamnées consistant à lancer des bobards pour voir les réactions ou provoquer des mésententes entre ses interlocuteurs; il doit aller tout droit au fait, toucher les responsables, expliquer clairement le point de vue de son gouvernement en dégageant et en présentant la conclusion qu'il avance. Il doit consentir à la discussion, toujours directe, franche, acceptant les concessions possibles et susceptibles d'aboutir à un accord commun efficace. Ainsi, les mensonges, les divers subterfuges, les corruptions et toutes les malhonnêtetés lui sont interdits; il doit préférer la négociation claire, directe, comme il convient entre des frères sincères."

17. Et le problème du Moyen-Orient ? Voilà encore un sujet de grande préoccupation pour mon gouvernement. L'impératif de la paix et de la sécurité dans cette région du monde commande également que les deux parties au conflit – Israël et les Etats arabes – acceptent la négociation comme le seul moyen valable et équitable de liquider ce douloureux conflit qui a endeuillé tant de familles et laissé tant d'orphelins. Pour mon pays, la solution du problème réside dans l'application intégrale de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

18. Je voudrais évoquer également une autre question non moins épineuse : celle de la Corée divisée. A cet égard, le Rwanda encourage fermement les pourparlers actuels entre les deux parties en vue de trouver les moyens de parvenir à réunir les familles divisées par suite de l'instauration de la ligne de démarcation entre les deux Corées. Il est du devoir de l'Organisation internationale de soutenir de telles initiatives entreprises par les Coréens eux-mêmes en vue de régler leur propre problème, plutôt que de s'en mêler alors que les intéressés pourraient s'arranger d'une manière plus réaliste. L'essentiel est que ce soit loyal et pacifique.

19. Ainsi, autant le Rwanda condamne l'*apartheid* qui sévit en Afrique du Sud, autant il ne craint pas de dénoncer également le racisme partout où il est pratiqué, même s'il est exercé par des Noirs contre d'autres Noirs, comme cela se fait dans ce pays d'Afrique noire où une minorité ethnique est en train d'exterminer, au nom du racisme, une autre ethnie cependant majoritaire; qu'il s'agisse du Moyen-Orient ou du Burundi, le Rwanda souhaite que ce problème se résolve au moyen de la négociation; qu'il s'agisse de la Corée ou de l'Allemagne, le Rwanda voudrait voir la réunification de ces pays se réaliser pacifiquement ou émettre des propositions de collaboration franche et définitive.

20. Je me permets de soulever ici un autre problème d'un aspect particulier : celui du bon voisinage des Etats avec leurs voisins. A cette occasion, je voudrais, une fois de plus, dissiper des malentendus qui sont nés au sujet de la politique du Rwanda à cet égard et spécialement en ce qui concerne son voisin du nord, l'Ouganda.

21. Certaines radios étrangères se sont fait l'écho des rumeurs tendant à présenter le Rwanda comme favorisant des groupes belliqueux prêts à attaquer l'Ouganda. Ces bruits sont dénués de tout fondement; ils ne sont qu'une fausse manœuvre préparée par les féodaux impénitents et orchestrés par les ennemis de l'Afrique pour saboter les relations amicales existant entre la République rwandaise et l'Ouganda. La République rwandaise dément catégoriquement ces fausses informations et précise qu'elle n'héberge sur son sol aucun corps armé étranger préparant une attaque contre ses voisins. Certaines radios ont parlé de mercenaires israéliens. Le Gouvernement rwandais tient à démentir ces rumeurs. Il n'y a en République rwandaise, pour tout Israélien, que le personnel diplomatique de l'ambassade installée à Kigali depuis 1964.

22. La République rwandaise, quant à elle, soucieuse de la politique de bon voisinage, est respectueuse du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. En conséquence, les pays voisins, et en particulier l'Ouganda, n'ont absolument rien à craindre de la République rwandaise; il serait toutefois souhaitable que nos juristes internationaux arrivent à nous définir plus clairement "les affaires intérieures d'un autre pays" de manière à ne pas encourager l'indifférence de certains devant des situations qui violent le droit à la vie de tous les êtres humains. Le cas du Burundi, où plus de 200 000 innocents viennent d'être massacrés, celui du Moyen-Orient et de l'Afrique du Sud serviraient, par exemple, de base à une telle étude.

23. En aucune circonstance et à aucun prix le Rwanda ne peut permettre que son territoire serve d'abri à des hors-la-loi ou à des mercenaires d'aucune sorte. L'attitude de fermeté que mon pays a prise en 1967 à l'égard des mercenaires chassés du Zaïre et ensuite du Rwanda où ils avaient cherché asile est connue de tous. Pour nous, le respect du principe de bon voisinage est chose sacrée.

24. J'en viens maintenant au problème du désarmement. Tout le monde sait que, chaque année, les Etats — surtout les grandes puissances — consentent des dépenses énormes pour perfectionner davantage leurs armements. Mais l'on sait aussi que ces dépenses pourraient être mieux utilisées si elles étaient affectées à promouvoir le développement. Chaque année, plus de 200 milliards de dollars et un grand nombre de savants sont détournés de buts réellement positifs vers des fins destructives. Le Rwanda se félicite toutefois des efforts que l'Organisation internationale n'a cessé de déployer, sans doute lentement, mais sûrement, en vue de conjurer ce danger qui pousse l'humanité à son propre suicide par la fabrication et le stockage des armes de destruction massive. A cet égard, il convient de se reporter aux diverses résolutions et traités qui ont été adoptés dans le cadre des Nations Unies et relatifs à divers secteurs du désarmement.

25. Nous devons rappeler à ce sujet la résolution 41 (I) du 14 décembre 1946 relative aux mesures visant la réduction des armements et l'élimination des armes atomiques; la résolution 1378 (XIV) du 20 novembre 1959 relative au désarmement général et complet; le Traité de Moscou de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau; la résolution 2030 (XX) du 29 novembre 1965 relative à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement; le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]; la résolution 2602 E (XXIV) du 16 décembre 1969 qui proclamait la Décennie du désarmement commençant en 1970; la résolution 2661 A (XXV) du 7 décembre 1970, invitant instamment les gouvernements des puissances nucléaires à mettre immédiatement fin à la course aux armes nucléaires, à cesser tous les essais et à ne pas mettre en place de systèmes offensifs et défensifs d'armes nucléaires; la résolution 2660 (XXV) du 7 décembre 1970 contenant le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, de même que la signature dudit traité le 11 février 1971; la résolution 2826 (XXVI) du 16 décembre 1971 contenant la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, ouvert à la signature des Etats depuis le 10 avril 1972; la signature à Moscou par l'Union soviétique et les Etats-Unis, en mai 1972, d'une convention provisoire sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives.

26. Tous les Etats du monde doivent soutenir tous ces efforts qui visent au désarmement général et complet, car la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité n'est pas un monopole de quelques Etats, mais un devoir de tous.

27. Je dois cependant répéter les paroles de mon président, M. Grégoire Kayibanda :

> "On ne peut confondre le désarmement avec l'embrigadement de la science. Car il faut que la recherche scientifique continue pour le progrès de l'humanité. On doit seulement éviter d'utiliser les résultats de la recherche pour la guerre ou pour d'autres fins négatives."

28. Nous voulons plutôt réaffirmer que la réduction et plus tard la suppression des dépenses pour les armements seraient profitables au développement des pays peu favorisés, si tous les Etats, spécialement ceux qui sont riches, voulaient s'engager d'une façon décidée dans la voie de la vraie coopération internationale, qui constitue un des grands impératifs de notre temps. Et comme l'a dit M. Grégoire Kayibanda, notre auguste chef d'Etat :

> "Faire la paix, c'est également désarmer. La République rwandaise ne considère pas que la fabrication des armes de destruction massive constitue la seule menace contre la paix. Désarmer, c'est convertir les dépenses en armements et les équipements militaires en instruments de lutte contre le sous-développement."

29, Ainsi donc, les énormes quantités d'argent, de ressources matérielles et d'énergie humaine dépensées pour les armements devraient être utilisées pour la libération des

trois quarts de l'humanité qui souffrent de la faim, de la maladie et de l'ignorance. C'est le lieu de réaffirmer que les pays riches n'auront de progrès sans risque que dans la mesure où ils appuieront le grand combat que mènent les pays défavorisés contre le sous-développement.

30. La délégation rwandaise n'a jamais cessé d'exprimer son inquiétude grandissante du fait que le développement des jeunes nations se trouve paralysé, d'une part, par la dégradation des prix mondiaux des produits de base et, d'autre part, par l'augmentation parallèle des prix des produits manufacturés.

31. Au sujet des prix mondiaux des produits primaires, le Rwanda souhaite voir que, lors de la conclusion des accords les concernant, les pays les moins avancés puissent retenir l'attention et bénéficier d'un traitement préférentiel tel que l'élargissement et, dans certains cas, la suppression des quotas qui limitent leur plafond d'exportation, et qu'ils puissent être exemptés des contributions prévues pour financer les stocks régulateurs.

32. En ce qui concerne les produits manufacturés et semi-manufacturés exportés par les pays les moins avancés vers les pays développés, ces produits devraient l'être en franchise de tous droits et taxes. Les pays développés n'ont aucune raison d'être hostiles à un tel arrangement étant donné que la quantité de tels produits est très limitée.

33. Pour ce qui est du problème fondamental du financement même du développement, la délégation rwandaise tient à réaffirmer la position qu'elle a défendue lors de la troisième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), qui vient d'avoir lieu cette année, position qui s'exprime dans les quelques propositions claires qui suivent.

34. Premièrement, une allocation spéciale de droits de tirages spéciaux doit être accordée de toute urgence à ceux de ces pays qui, par suite de la dévaluation du dollar, ont subi des pertes importantes dans leurs recettes d'exportation.

35. Deuxièmement, il faut renverser le courant actuel de l'aide internationale qui continue à être dispensée aux plus avancés des pays bénéficiaires, au lieu d'aller d'abord à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les moins avancés d'entre eux.

36. Troisièmement, l'assistance, tant bilatérale qu'internationale, devrait cesser de comporter les diverses contreparties habituellement exigées des pays les moins avancés lors de la conclusion d'accords de financement de projets de développement ou de projets d'assistance technique en personnel.

37. Quatrièmement, nous devons lutter contre le principe de l'aide assortie de conditions qui ôtent aux pays bénéficiaires le pouvoir de décision quant aux priorités et quant aux autres modalités d'utilisation.

38. Au sujet du problème des pays sans littoral, dont le mien fait partie, il y a lieu de réitérer notre grande satisfaction d'avoir remarqué que l'absence de littoral a été admise comme un des critères permettant de définir le concept de "pays moins avancé" parmi les pays en voie de développement. D'autre part, nous aimerions renouveler l'appel que la délégation rwandaise a lancé l'an passé du haut de cette tribune pour que les pays qui ne l'auraient pas encore fait donnent sans plus tarder leur adhésion à la Convention relative au commerce de transit des Etats sans littoral, signée à New York le 8 juillet 1965. En outre, il ne serait pas exagéré de demander aux pays par lesquels transitent les marchandises des pays sans littoral d'accorder à ces derniers toutes les facilités de transit, telles que la suppression du cautionnement et autres taxes de transit et la création de zones franches. Nous souhaitons également que les tarifs de fret maritime soient fixés et maintenus à un niveau raisonnable.

39. J'ai déjà parlé du problème fondamental du financement du développement; on n'insistera jamais assez sur ce point. Comme on le sait, dans la plupart des pays en voie de développement, la réalisation du plan national de développement dépend, pour une large part, de l'aide extérieure bilatérale ou multilatérale.

40. De plus, remarquons qu'en décomposant la structure de cette aide extérieure tant bilatérale que multilatérale on s'aperçoit que la majeure partie, soit environ 61 p. 100, est dépensée pour le personnel de l'assistance technique et étrangère, en salaires, logements, moyens de transport et en privilèges exorbitants.

41. Il est sans doute vrai que les pays en voie de développement ne possèdent généralement pas encore un nombre suffisant de techniciens nécessaires pour assurer l'encadrement du développement de leurs pays. Mais cela n'est pas une raison qui justifierait le fait que les pays industrialisés et développés leur envoient nombre d'assistants techniques peu expérimentés ou d'un niveau de formation parfois inférieur à celui d'un certain nombre de personnes qui peuvent être trouvées sur place. Or, précisément, souvent l'octroi des fonds est lié à l'acceptation des techniciens du pays donateur, et nous voilà de nouveau dans le cercle vicieux puisque ce sont ces mêmes techniciens qui ont la grosse part du gâteau dans l'affectation de l'aide aux divers secteurs. C'est ce néo-colonialisme que tout le monde dénonce.

42. Ma délégation croit que la réussite de la coopération en matière de personnel d'assistance technique dépend notamment d'une bonne formation des coopérants techniques correspondant adéquatement à la description du poste, du maintien du technicien en poste tant que sa mission n'est pas encore terminée, et de la volonté positive du technicien étranger de communiquer à son homologue les connaissances professionnelles afin que ce dernier puisse faire valablement la relève.

43. Pour terminer mon exposé, je voudrais rendre publiquement hommage aux divers organismes des Nations Unies et aux Etats Membres et non membres qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué ou contribuent à la promotion économique et sociale de mon pays. En agissant ainsi, ils ont bien compris le devoir de solidarité qui unit tous les peuples et qui est le garant de la paix et de l'équilibre mondial.

44. M. KIRCHSCHLAEGER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous exprimer les sincères félicitations de la délégation autrichienne à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Nous saluons en vous une personnalité aux éminentes qualités professionnelles et humaines et nous vous saluons aussi en tant que représentant d'un pays avec lequel l'Autriche entretient des liens étroits grâce à une politique de compréhension amicale et à une coopération qui se développe de façon heureuse. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, l'Assemblée générale mènera ses travaux à bon terme.

45. Je saisis aussi cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik, président de la dernière session de l'Assemblée générale, pour la prudence et la compétence avec lesquelles il l'a dirigée.

46. La vingt-sixième session de l'Assemblée générale a marqué la fin de plus de 10 ans d'efforts pleins d'abnégation de la part d'un homme dont le mandat a coïncidé, non seulement avec l'une des périodes les plus actives de la politique mondiale, mais aussi avec l'une des phases les plus épineuses de l'histoire des Nations Unies. Le souvenir qu'a laissé U Thant parmi ceux qui travaillent inlassablement à la cause de la paix ne saurait disparaître et nous lui serons toujours reconnaissants. La délégation autrichienne considère qu'il est particulièrement approprié pour elle de souligner l'œuvre historique qu'il a accomplie, car nous avons aujourd'hui le privilège particulier – aux termes de l'Article 100 de la Charte des Nations Unies – de dire combien l'Autriche est fière et heureuse qu'un Autrichien, M. Kurt Waldheim, occupe maintenant le poste de responsabilité qu'est celui de secrétaire général des Nations Unies.

47. Monsieur le Secrétaire général, nous vous saluons et nous vous souhaitons très sincèrement le plus grand succès dans vos efforts au service des nobles idéaux de l'Organisation. Nous connaissons vos qualités exceptionnelles et votre dévouement à la tâche qui vous a été confiée. Par conséquent, nous avons pleine confiance quant au résultat de votre activité à votre poste élevé. Les neuf premiers mois de votre mandat nous confirment pleinement dans cette attente.

48. Plus de 100 ministres des affaires étrangères, d'autres membres de gouvernement et même des premiers ministres sont venus à New York pour cette vingt-septième session de l'Assemblée générale. C'est là une très bonne occasion d'établir des contacts personnels. Ils ont, certes, une grande valeur; mais les contacts personnels, à eux seuls, ne suffisent pas. Les peuples du monde attendent davantage. Ils attendent de nous que nous nous rapprochions de l'objectif de paix et de sécurité dans la justice.

49. La Charte et plusieurs déclarations fondamentales de l'Assemblée générale ont défini les objectifs et les principes qui devraient régir la vie de la communauté des nations. Plutôt que de nous borner à en discuter, il nous faut les appliquer, et les appliquer de bonne foi. Les savants de notre génération ont ouvert la porte de l'univers. Alors pourquoi nous, qui avons la responsabilité politique, et pourquoi les sociologues et les humanistes resterions-nous si loin derrière nos homologues des sciences exactes dans nos efforts pour établir la paix et la sécurité dans la justice ?

50. Nous sommes péniblement conscients de l'existence de foyers de crises dans le monde entier et du danger qu'ils représentent pour la paix dans les autres parties du monde. Néanmoins, il me semble que nous pouvons évaluer l'évolution des événements politiques qui se sont produits depuis la dernière session de l'Assemblée générale avec un optimisme prudent.

51. Le Président des Etats-Unis d'Amérique s'est rendu en Chine et en Union soviétique au cours des six premiers mois de l'année, ce qui a fixé l'attention sur les efforts déployés par les trois plus grandes puissances du monde pour placer leurs relations sur une nouvelle base de confiance et de coopération.

52. Au début de cette semaine, un accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, en vue de limiter leurs armements stratégiques[1], est entré en vigueur et les deux gouvernements ont exprimé leur volonté et leur désir de poursuivre leurs efforts dans ce domaine.

53. En Europe, nous assistons à un processus visant à la détente et à la coopération. Le statut de neutralité permanente a permis à l'Autriche d'apporter sa contribution à ce processus il y a plus de 10 ans, et mon pays a été l'un des premiers à le faire.

54. Cette année, l'Accord quadripartite sur Berlin et la ratification des traités conclus en 1970 entre la République fédérale d'Allemagne d'une part, et l'Union soviétique et la Pologne de l'autre, ont donné un élan important aux efforts tendant à réduire la tension en Europe. Nous espérons sincèrement voir bientôt créées les conditions nécessaires à l'entrée des deux Etats allemands dans notre organisation mondiale.

55. La première phase préparatoire de la conférence sur la sécurité et la coopération européennes nous attend maintenant. La sécurité présuppose une renonciation digne de foi par tous les Etats, grands, moyens et petits, à la force et à la menace de l'emploi de la force. Cette conférence aura donc pour tâche de jeter les bases qui conviennent à la sécurité en Europe.

56. Un premier pas dans cette direction pourrait être un traité qui codifierait de façon juridiquement contraignante et politiquement réalisable les devoirs et les droits des Etats et qui établirait un mécanisme pour le règlement pacifique des différends. Les négociations sur une réduction équilibrée des forces militaires en Europe pourraient constituer un bon moyen de mesurer l'efficacité de la détente atteinte en fait.

57. Une coopération générale en Europe dans les domaines économique, culturel, scientifique et technique, ainsi que dans celui de l'environnement, est d'une grande

---

[1] Convention provisoire sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signée à Moscou le 26 mai 1972.

importance pour le progrès dans ces domaines. Elle est également très importante pour assurer une meilleure compréhension entre les hommes. La coopération facilite ainsi le relâchement des tensions et renforce la sécurité.

58. Suivant le fil de ces idées, je me rends pleinement compte du fait que la solution des problèmes existant en Europe n'éliminerait pas pour autant la tension, la guerre et l'injustice dans d'autres parties du monde. Peut-être y a-t-il cependant des raisons de penser qu'une solution des problèmes européens inspirée de la Charte ne manquerait pas d'avoir de l'effet sur les autres continents également. Le monde entier a souffert pendant ce siècle des conséquences des deux guerres qui sont parties d'Europe. Pourquoi, alors, le monde entier ne bénéficierait-il pas des conséquences du développement pacifique de l'Europe ? Ainsi, le Gouvernement autrichien, en contribuant au renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe, agit dans le ferme espoir de favoriser également une évolution pacifique des événements dans d'autres parties du monde.

59. L'Autriche est, de façon permanente, un pays neutre. La notion de neutralité trouve son origine dans la loi de la guerre. Cela, cependant, ne devrait pas mener à l'idée qu'un Etat neutre de façon permanente a besoin d'un décor de guerre ou de tension internationale pour jouer un rôle dans la communauté des nations. Au contraire : mon gouvernement interprète la neutralité comme un moyen de préserver l'indépendance de l'Autriche et, en même temps, comme un élément de stabilisation et de maintien de la paix dans la communauté internationale. Ce que l'Autriche peut donner au monde, ce sont des travaux et des valeurs qui ne peuvent se développer que dans une atmosphère de paix. Le but de la politique autrichienne est d'améliorer le bien-être de l'individu. Les tâches humanitaires sont une partie intégrante des devoirs primordiaux d'un Etat neutre.

60. Ces dernières années, une forte tendance aux actes de violence perpétrés tant au niveau national qu'au niveau international s'est fait jour. Le terrorisme est devenu un problème social et un problème international. Il faut que nous soyons en mesure d'évaluer cette évolution clairement. Si les actes de terreur sont perpétrés à l'avenir au même rythme qu'au cours des dernières années, alors, dans quelques années, nous nous trouverons dans une situation telle qu'on ne pourra peut-être pas la qualifier de guerre au sens propre du terme mais qui, cependant, infligera à des personnes innocentes le fléau de la guerre, ce fléau même que les Nations Unies voulaient faire disparaître à jamais.

61. Etant donné les objectifs mêmes et les principes de leur Charte, les Nations Unies devront prendre position contre la terreur. Il est déjà tard pour agir. Le Gouvernement fédéral d'Autriche a condamné et ne cessera de condamner le terrorisme. L'Autriche elle-même prendra toutes les mesures nécessaires pour supprimer et éliminer le terrorisme à l'avenir. Qui plus est, l'Autriche appuiera toutes mesures destinées à réaliser ce but au niveau international. La piraterie aérienne, la prise d'otages et le meurtre ne sauraient être acceptés comme un moyen de résoudre des problèmes sociaux ou internationaux si l'on veut prendre au sérieux la dignité de l'homme telle qu'elle est définie dans la Charte.

62. L'existence du terrorisme ne devrait pas, cependant, servir d'excuse pour s'abstenir de faire une étude honnête des phénomènes sociaux et internationaux sous-jacents à ces actes. Si nous n'aboutissions pas dans nos efforts pour trouver et rendre efficaces les moyens pacifiques nécessaires à la mise en vigueur des buts et des principes proclamés dans la Charte et dans les déclarations et résolutions des Nations Unies, notre condamnation de la terreur n'aboutirait à rien et serait dénuée de toute sincérité. La gravité du problème et la multitude d'aspects qu'il a ne peuvent guère être sous-estimées. La dignité de notre organisation mondiale serait servie au mieux si l'étude de ce problème devait mener à la recherche concertée d'un objectif commun plutôt qu'à des accusations et contre-accusations mutuelles.

63. J'ai dit au début que les peuples du monde entier attendaient de nous qui sommes réunis ici la paix et la sécurité dans la justice. La paix et la sécurité seules satisferont peut-être quelques-uns des nantis; mais les nécessiteux, eux aussi, réclameront la justice.

64. L'exigence de justice nous atteint dans toute une variété de contextes. En particulier, je songe à l'élimination de la discrimination pour raisons de race, de religion ou autres, et notamment l'élimination de la politique d'*apartheid*. A ce sujet, je tiens à rappeler la position prise par la délégation autrichienne à toutes les sessions antérieures de l'Assemblée générale. Mon gouvernement salue également les décisions adoptées par le Conseil de sécurité aux séances qu'il a tenues à Addis-Abeba, notamment en ce qui concerne la Namibie.

65. L'exigence de justice dépend également de la solution des problèmes économiques et sociaux des pays en voie de développement. Nous savons tous – et mon gouvernement le sait fort bien – qu'il faut faire davantage quant au fond et aux méthodes à adopter. Pendant l'année qui vient, l'Autriche augmentera sensiblement son assistance officielle au développement.

66. A ce sujet, je voudrais rappeler les considérations suivantes qu'a soumises l'Autriche lors des réunions annuelles communes des Conseils des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international, tenues à Washington du 25 au 29 septembre 1972.

67. Un certain nombre de mouvements importants de capitaux internationaux entre les nations industrialisées de l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord ont eu pour résultat l'accumulation d'un montant considérable de dollars américains hors des Etats-Unis. Il faut examiner soigneusement la possibilité d'utiliser une partie de cette masse flottante de dollars pour financer le développement à un coût peu élevé.

68. Mon gouvernement envisage l'achat de dollars américains à la Banque nationale d'Autriche, notre banque centrale, afin de les offrir en tant que prêts aux organisations internationales qui s'occupent du financement du développement, telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de dévelop-

pement. Ces prêts seraient disponibles à des taux d'intérêt attrayants pour les pays en voie de développement.

69. Dans ma contribution à la discussion générale, j'ai porté mon attention sur certains sujets seulement. D'autres questions d'importance égale ont dû être passées sous silence comme, par exemple, la question du désarmement, domaine où l'Autriche est prête à apporter une coopération constructive, ainsi que la question de la protection de l'environnement, qui est essentielle pour la vie de l'homme à l'avenir. Je n'ai pas mentionné non plus la crise du Moyen-Orient. La position de l'Autriche à ce propos est bien connue et a été longuement exposée, tant à cette tribune que lors de visites officielles en Israël et en Egypte. L'Autriche continue de croire à l'utilité de la mission Jarring.

70. Depuis 10 ans maintenant, à chaque session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche évoque la question du Tyrol du Sud, qui a fait l'objet des résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI), par lesquelles l'Autriche et l'Italie étaient instamment priées de trouver une solution à tous les différends par le truchement de négociations. Il y a deux ans, j'ai pu dire à l'Assemblée générale qu'après neuf ans d'efforts les deux Etats s'étaient mis d'accord sur une proposition de solution qui contenait des dispositions tendant à octroyer l'autonomie au Tyrol du Sud, et un calendrier approprié accepté par les deux Etats [*voir 1855ème séance, par. 169 à 179*].

71. Je suis heureux de pouvoir dire que la mise en œuvre de cette proposition de règlement de cette question a encore progressé depuis la dernière session de l'Assemblée générale. Ainsi, la loi constitutionnelle sur l'extension de l'autonomie du Tyrol du Sud est entrée en vigueur le 20 janvier 1972. En avril de cette année, une grande partie des lois ordinaires prévues en plus de la loi constitutionnelle sont également entrées en vigueur; une certaine partie reste encore en suspens.

72. J'espère que l'évolution en cours s'accentuera de façon satisfaisante sur la base de l'application, dans la lettre et dans l'esprit, des mesures encore en suspens dans le Tyrol du Sud et d'une attitude compréhensive du Gouvernement italien à l'égard des besoins du groupe ethnique de cette région, ce qui améliorera davantage les relations entre les deux pays voisins.

73. Je voudrais revenir au début de mon intervention. J'ai dit que les peuples du monde s'attendent à nous voir réaliser la paix et la sécurité fondées sur la justice. Cette attente coïncide avec les buts et principes des Nations Unies. Les Nations Unies ne sont pas simplement une organisation à New York, loin de nos pays respectifs. Nous sommes nous-mêmes les Nations Unies, d'abord en tant qu'Etats Membres, mais également en tant qu'êtres humains pour qui cette organisation a été créée, en tant qu'individus, en tant que ressortissants de nations, de religions différentes, de différents partis politiques, de majorités et de minorités, de nantis et de nécessiteux. Nous devons nous efforcer de faire de la paix et de la sécurité reposant sur la justice une réalité chacun pour notre compte. Nous n'avons pas à nous juger les uns les autres; un Etat n'a pas à juger un autre Etat. Nous n'avons pas le droit de le faire, mais nous avons le devoir d'unir nos énergies pour réaliser la paix et la sécurité dans la justice.

74. M. HARMEL (Belgique) : Chaque année, au cours de la discussion générale, nous nous informons mutuellement des entreprises et des espoirs de chacun de nos pays; mais le devoir le plus important est de traiter des problèmes communs à toute l'humanité, ceux qu'il nous faut affronter ensemble, en sachant que si nous ne parvenons pas à les résoudre, nous compromettons ou nous risquons d'anéantir les espoirs et les efforts de chacune de nos nations.

75. Or, lorsqu'il s'agit d'identifier les questions clefs de l'humanité, nous sommes frappés par la convergence croissante des analyses.

76. Dans l'Introduction à votre rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/8701/Add.1*], Monsieur le Secrétaire général, vous nous avez dit que la coopération et la solidarité mondiales s'imposaient par priorité dans quatre directions, qu'il fallait affronter et maîtriser sans aucun délai quatre dangers globaux : l'insécurité, la surpopulation, la dégradation de l'environnement, la pauvreté persistante de la majorité de la population mondiale. Cette énumération confirme celle qu'il y a quatre ans U Thant proposait à cette même tribune. Elle coïncide aussi pour l'essentiel avec les travaux publiés cette année par le "Club de Rome"; ce dernier ne mentionne pas le facteur politique de la peur et de l'insécurité, mais, par contre, il ajoute un élément : le risque d'épuisement des ressources naturelles non renouvelables à défaut de contrôle du développement industriel.

77. Ainsi, tout indique que nous avons à agir sur trois plans différents. D'abord, rompre avec l'insécurité et la violence sous toutes ses formes; 25 ans après la création des Nations Unies, l'équilibre de la terreur ne peut plus nous satisfaire. Ensuite, nous devons confirmer notre volonté de fonder nos relations sur un dialogue permanent. Le Secrétaire général a parlé à ce propos de l'"équilibre de la prudence". Ne faudra-t-il pas aller plus loin et tendre à la "stabilité par la coopération" ?

78. Mais enfin et surtout, une nouvelle tâche s'impose à la communauté mondiale en tant que telle; il s'agit d'une recherche plus difficile encore que les deux autres puisqu'elle tend à créer un équilibre auquel on commence à songer : celui de la croissance.

79. Nous ne saurions oublier l'avertissement que nous donnait U Thant, il y a quatre ans, lorsqu'il disait :

> "Je ne voudrais pas dramatiser, mais la seule conclusion que je puisse tirer des informations en ma possession, c'est qu'il reste à peine 10 ans" – aujourd'hui six – "aux Membres de l'Organisation des Nations Unies pour s'associer, oublier leurs anciennes querelles . . . et donner l'impulsion nécessaire à un type plus juste et plus équilibré de croissance. Si on ne parvenait pas à un tel accord au cours de la prochaine décennie, j'ai bien peur que les problèmes que j'ai soulevés aient acquis une ampleur telle qu'il sera devenu totalement impossible de les surmonter."

Telle est encore, Monsieur le Secrétaire général, votre interrogation d'aujourd'hui.

80. Et la Belgique désire répondre positivement à votre triple question. Nous voulons créer un système de sécurité fondé sur une base moins fragile que l'équilibre de la peur; nous sommes engagés résolument dans la voie de la coopération et nous voulons dépasser l'équilibre que provoque la seule prudence; nous voulons surtout contribuer à créer le seul équilibre susceptible d'assurer la paix pour les années à venir : l'équilibre de la croissance.

81. Mais la première des menaces, la plus visible, celle de la destruction apocalyptique, demeure bien celle de l'accroissement continu des armements de toute nature. A cet égard, quelques projets, quelques réalisations partielles préfigurent de manière encore timide les résolutions que nous attendons avec sans doute trop de patience. Nous ne voulons pas sous-estimer les résultats de caractère général que l'on cherche à atteindre en organisant une conférence mondiale du désarmement ou en réaffirmant notre attachement à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV)*], mais plus importante encore apparaît à nos yeux une action concrète dans les trois domaines suivants.

82. Il y a trois ans, nous avons souligné comme il convenait tous ensemble la signification politique probable de l'entrée en vigueur d'un traité prohibant la dissémination des armes nucléaires.

83. Or, à l'occasion de la récente rencontre à Moscou entre le président Nixon et M. Brejnev, un accord limitant le développement des armes nucléaires intercontinentales a été conclu le 26 mai 1972. C'est une première étape. Nous la saluons comme une conséquence du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*]. Il est bon de rappeler que les Etats nucléaires ont en effet pris l'engagement de limiter leur potentiel nucléaire et qu'une absence de résultat aurait permis aux Etats sans armes nucléaires de demander à l'issue de la première période de cinq ans une révision du Traité.

84. Pour leur part, les membres de la Communauté européenne ont poursuivi activement les négociations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour réaliser un accord de garanties. Et puisque celui-ci vient d'être heureusement mis au point, qu'il respecte les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu'il tient compte des caractéristiques propres à la Communauté européenne, la Belgique, comme ses partenaires européens, demandera incessamment à son parlement de ratifier cet accord.

85. Un pas en avant appréciable a donc été accompli; il est bon de le mettre en lumière, et nous espérons fermement qu'avant la fin de la première échéance de cinq années, de nouveaux progrès auront été accomplis sur la voie du désarmement nucléaire.

86. Nous avons une deuxième préoccupation concrète. La Belgique est convaincue depuis longtemps de la difficulté d'instaurer un système de sécurité quel qu'il soit si aucune règle ne préside aux fournitures d'armements. Il s'agit là, nous le savons bien, d'une question délicate qui intéresse autant les Etats acquéreurs d'armes que ceux qui les fournissent. Un débat entre nous sur ce sujet devrait pouvoir jeter les bases d'une convention internationale qui fixe au moins certains principes que s'engageraient à suivre tant les pays fournisseurs que les pays acheteurs d'armements.

87. Ce débat serait d'autant plus nourri si, entre-temps, un ou plusieurs des instituts de polémologie consacrait ses recherches à l'élaboration d'un tel projet de convention internationale. L'Assemblée se souviendra de ce que, sur notre demande, elle a voté, l'an dernier, une résolution relative aux recherches sur la paix et la guerre [*résolution 2817 (XXVI)*]. Elle est convenue que le Secrétaire général nous soumettrait l'an prochain son premier rapport analytique des principaux travaux accomplis par les instituts de polémologie. Mon pays souhaite que parmi ces travaux figurent, dès 1973, une ou plusieurs études sur les règles internationales qui devraient présider aux fournitures d'armements. Nous pourrions alors en débattre ici. Dès à présent, la Belgique s'engagerait à se rallier à tout projet qui pourrait rencontrer une adhésion suffisante des Etats acquéreurs d'armements.

88. Un troisième effort en faveur du désarmement est en cours. Des Etats européens, dont le nôtre, ont fait, en 1968, des propositions concrètes pour une réduction équilibrée et mutuelle des forces en Europe centrale. Cette initiative est d'autant plus justifiée que les suggestions faites pour l'organisation d'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes ont pris tournure. Car les deux projets sont en fait liés. Comment, en effet, agirions-nous en hommes d'Etat responsables devant nos peuples si à l'issue d'une conférence européenne solennelle, où nous aurions affirmé notre volonté d'entente, nous ne pouvions pas faire état d'un seul progrès concret dans le domaine du désarmement régional ? Quel serait le crédit de notre entreprise si nos disponibilités militaires continuaient à croître, alors que nous viendrions d'affirmer notre volonté de ne pas nous en servir ?

89. De récentes conversations avec l'URSS laissent apparaître dans ce domaine aussi une volonté de progrès; il convient de s'en assurer en entreprenant dans les plus brefs délais la négociation proprement dite.

90. J'espère qu'à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale les peuples européens pourront être, à la fois pour l'organisation de la sécurité et de la coopération en Europe et pour le désarmement régional, porteurs de bonnes nouvelles.

91. Mais il y a aujourd'hui une autre peur, celle qu'une violence diffuse engendre partout dans le monde, avec des motivations politiques, idéologiques, sociales ou raciales, à moins qu'il s'agisse plus simplement de cupidité. Ces crimes sont toujours odieux et la peur qu'ils engendrent est justifiée car les détournements d'avions, les rapts, les prises d'otages, les plastiquages aveugles, les fusillades dans la foule, ont le plus souvent pour victimes des innocents, poussés en avant comme des boucliers. Ces crimes se multiplient sous toutes les latitudes, même les plus éloignées des lieux des conflits; ils ne sont le triste privilège d'aucune région et le monde entier est donc devant une question unique, que le Secrétaire général a eu raison de poser.

92. Cette question unique, selon nous, la voici : quelle action protectrice ou punitive notre organisation peut-elle suggérer ou mettre en œuvre ? Quelles règles peuvent être proposées à tous nos Etats afin qu'ils les appliquent quant ils ont à faire face à de pareils crimes ? Et si ces règles étaient adoptées, quel devrait être le comportement collectif de nos Etats au cas où elles viendraient à être transgressées ? Le secrétaire d'Etat Rogers a fait ici [*2038ème séance*] des propositions concrètes.

93. La Belgique souhaite que ce problème – hélas universel – confié à notre commission juridique soit traité sans référence à telle ou telle des manifestations de ce mal, mais en recherchant les attitudes communes qui auraient pu être utiles à chaque moment critique du passé récent, ou celles qui pourraient en empêcher la répétition où que ce soit. Et pour que les travaux de notre commission juridique soient féconds, nous croyons qu'ils devraient être dominés par trois idées communes.

94. D'abord, reconnaissons sans débat que tous nous portons la responsabilité de chercher à faire disparaître les causes connues d'actes souvent désespérés. La répression ne pourrait sauver une société où le citoyen serait persuadé que la révolte est son unique secours.

95. Mais convenons aussi que l'injustice subie ne justifiera jamais l'injustice des actions terroristes. Si la philosophie des Nations Unies veut que la guerre puisse toujours être remplacée par la négociation ou l'arbitrage – et c'est notre charte – il convient que la violence aveugle, lorsqu'elle est fomentée par des individus ou de simples groupes, soit aussi condamnée en vertu du même ordre international.

96. Enfin, la violence aveugle ne peut jamais justifier une vengeance également aveugle. Lorsque l'ordre public international est perturbé, une escalade de la violence est toujours aussi condamnable.

97. Mon pays partage également les préoccupations de notre secrétaire général en face d'une autre forme de violence, celle qui a surgi plusieurs fois ces dernières années en Asie, en Afrique, en Europe, entraînant la mort de tant de civils innocents : je veux parler des formes les plus graves de la guerre intérieure. La Belgique a été fortement sensibilisée ces dernières années, et encore tout récemment, par plusieurs cas de ce genre. Aucun de nos pays pris individuellement ne saurait, sans soulever une confrontation publique grave, aller plus loin dans sa démarche auprès d'un Etat intérieurement déchiré que faire part de l'inquiétude ou de la réprobation de sa propre opinion publique. Or, nous avons conscience que les victimes, dans ces pays, ne comprennent pas nos demi-silences officiels. Certes, les organismes des Nations Unies et aussi la nouvelle instance chargée de coordonner les efforts en cas de catastrophes viennent au secours des survivants. C'est bien, mais nous ne croyons pas que ce soit assez. La voix de la conscience universelle, seule assez puissante pour arrêter les hécatombes, devrait pouvoir se faire entendre dans ces occasions. Les Nations Unies pourront-elles, voudront-elles, édicter des principes d'action et fixer de commun accord une limite à la souveraineté exclusive de tous nos Etats ? Peut-on concilier le respect du caractère sacré de la vie humaine avec le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte ?

98. Nous voudrions lancer un appel aux organisations internationales non gouvernementales, celles qui cherchent à faire respecter les droits de l'homme. Ne pourraient-elles consacrer leurs travaux à ce grave problème, si important pour la dignité humaine, et faire des suggestions concrètes en ce qui concerne l'action qu'elles préconisent ? La Belgique s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ces propositions, fondées sur les avis d'hommes de bonne volonté du monde entier, soient examinées lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

99. Que cet appel aux organisations internationales non gouvernementales me soit, en passant, une occasion d'en souligner l'importance croissante – l'Union des associations internationales en compte aujourd'hui plus de 2 500 contre 560 en 1965. Dès lors, il nous paraît bon d'envisager, dans l'esprit de la Charte, une participation de plus en plus effective des organisations non gouvernementales à l'action internationale.

100. Monsieur le Secrétaire général, c'est vous qui avez nommé "équilibre de la prudence" un certain progrès selon lequel des groupes, des nations, des Etats, jusqu'ici hostiles, s'efforçaient de façon très visible, au cours des dernières années, de parvenir au dialogue, à la compréhension, à la négociation et souvent – ou parfois – à la réconciliation. Vous avez cité les cas récents qui sont à tous nos esprits : Etats allemands, Corée du Nord et Corée du Sud, Inde et Pakistan. M. Rogers a énoncé, pour sa part, tous les autres efforts de rapprochement en cours.

101. Nous ne pouvons pas nous contenter de nous en féliciter. Quelle part la communauté internationale peut-elle prendre, soit dans un ensemble mondial, soit dans des efforts régionaux, pour atteindre un état de stabilité par la coopération ? C'est un vaste sujet et je veux me limiter à des réflexions sur deux possibilités d'action.

102. Dans le domaine de la paix, notre organisation assume des responsabilités particulières au Moyen-Orient. Nous devons nous demander si elle accomplit tout ce que l'on attend d'elle. Le cessez-le-feu est toujours en vigueur, mais il n'a pas été possible de mettre fin à l'enchaînement destructeur des violences et des représailles; le dégagement militaire soviétique en Egypte a diminué le danger d'une polarisation du conflit entre les superpuissances, mais, après cinq années, les peuples qui s'affrontent sont toujours entre la guerre et la paix.

103. Pour nous, la base d'une solution négociée demeure la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, à laquelle les grandes puissances et les principaux Etats intéressés ont adhéré; je sais qu'elle est vieille de cinq ans, mais elle n'est pas périmée; elle contient les principes d'un accord; il serait vain, à nos yeux, de l'interpréter ou d'essayer de l'améliorer. Son application pratique est principalement la tâche des parties secondées par ceux qui ont reçu des Nations Unies la charge de les assister. Je veux, à cet égard, rendre hommage aux efforts dont nous avons été les témoins, notamment ceux d'U Thant, de M. Jarring et ceux, Monsieur le Secrétaire général, que vous avez entrepris.

104. Autre possibilité concrète. Il s'agit de la proposition du 4 février 1971 du président El-Sadat et de l'intérêt porté

également par Israël à la recherche d'une solution provisoire qui comporterait la réouverture du canal de Suez. En réalisant pareil accord, on apporterait la preuve que des arrangements mutuellement bénéfiques peuvent être conclus entre des Etats qui sont encore entre la guerre et la paix. D'autres approches partielles peuvent être imaginées. Ce qui importe, à nos yeux, c'est un commencement de mouvement positif qui mette fin à un dangereux immobilisme. On pourrait aborder alors avec un espoir plus grand les autres problèmes qui sont liés à une solution globale; celui du peuple palestinien doit avoir une place particulière.

105. Nous voulons croire que, pour aborder la recherche d'une solution provisoire, il sera possible de dégager les principes, communs à toutes les parties, déjà exprimés explicitement dans la résolution 242 (1967). Nous avons, pour notre part, toujours attaché une importance particulière à la double déclaration liminaire de ce texte, qui souligne à la fois "l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité".

106. Cela n'est-il pas acquis ? Il serait alors plus aisé d'admettre que, sur les matières contentieuses, les positions déclarées par chacune des parties n'ont pas un caractère d'ultimatum mais constituent seulement des termes de négociation.

107. La paix ne sera jamais réalisée sans l'accord de toutes les parties, mais il appartient à notre organisation de les y aider de la manière la plus efficace. Je voudrais dire, en terminant l'évocation de ce problème, que si la communauté européenne peut apporter un concours à la pacification, la Belgique répète ce qu'elle a souvent déclaré ici : son aide à la restauration économique et sociale des populations qui auront le plus souffert de la guerre serait – et j'espère, sera – sa contribution la plus efficace à la Communauté économique européenne.

108. Je viens d'évoquer la mission de l'Europe dans le mouvement mondial d'une meilleure concertation. Mon pays se réjouit publiquement de ce que l'Europe, en tant que continent, s'avance résolument sur la voie de la coopération, de la stabilité, de la détente. Le développement continu et l'élargissement des communautés européennes en sont une garantie de poids; la préparation active de la conférence sur la sécurité européenne en est une autre. Permettez-moi de dire quelque chose de ces deux événements qui marquent des étapes si importantes sur le chemin de la concertation mondiale, car le meilleur appui de la concertation mondiale de l'avenir sont les structures et les relais régionaux.

109. Quant à la construction européenne occidentale, il n'est indifférent à personne que des pays voisins, régis par les mêmes principes de démocratie parlementaire, s'unissent dans une communauté de destin, alors qu'ils avaient, au cours des derniers siècles, ébranlé le monde par tant d'affrontements. Les seules préoccupations que pourrait engendrer cette union progressive seraient que cette Europe, devenant une grande puissance commerciale et économique, n'assume pas toutes les responsabilités mondiales découlant de sa nouvelle situation.

110. A cette même tribune, sir Alec Douglas-Home, dans sa déclaration de la 2042ème séance, a écarté avec force cette affirmation. Il s'est fait le porte-parole de notre commune conviction. Je dirai tout à l'heure tout ce à quoi cette communauté élargie devrait contribuer pour favoriser un véritable équilibre de la croissance.

111. Mais, quelle que soit la fierté que nous trouvons dans la conviction d'avoir édifié une communauté nouvelle, nous savons qu'elle ne représente pas l'Europe entière. Les Etats de notre continent ont pris des options différentes : les uns ont choisi un avenir commun au sein de la Communauté; les autres préfèrent la neutralité ou le non-engagement, ce qui leur interdit toute délégation de souveraineté; les derniers sont régis par un système d'économie d'Etat. Mais, entre ces trois groupes, ou dans l'ensemble de ces Etats, les concertations bilatérales se sont multipliées ces dernières années, et voici que, maintenant, la perspective de la conférence prochaine sur la sécurité européenne crée les conditions d'une rencontre multilatérale – qui n'a pas eu lieu depuis 1815 – où les problèmes d'intérêt commun seront abordés simultanément par tous les Etats intéressés.

112. Le moment n'est pas encore venu de jeter les bases d'une concertation permanente entre les pays du continent. Les valeurs fondamentales sur lesquelles sont fondés nos régimes sont trop différentes et les objectifs que nous cherchons à atteindre trop dissemblables.

113. Mais si nous réussissons dans cette première tentative, nous aurons déclenché un processus. Nous savons qu'il sera long et difficile, mais il pourrait mener à une concertation permanente au niveau de notre continent. Nous aurions alors prouvé que, seule, la coopération peut créer les conditions d'une véritable stabilité et d'une paix que personne ne songe à remettre en question.

114. J'en viens maintenant au troisième sujet. J'ai parlé jusqu'ici des aspects proprement politiques des relations entre les Etats. Désormais, nous avons conscience qu'ils ne sont plus les seuls au premier plan des préoccupations internationales; une nouvelle dimension des problèmes mondiaux s'impose à nous. Nous voyons se développer soudain, sous nos yeux, la complexité d'un problème qui concerne et engage à la fois tous les êtres vivants, puisqu'il s'agit de répondre à une question globale : pourrons-nous conserver – et jusqu'à quand – un monde physiquement et socialement habitable ? Chaque être humain qui réfléchit, où qu'il se trouve sur la planète, qu'il soit dans une société d'abondance ou de disette, se pose exactement la même question. Et c'est alors que des questions fondamentales se posent : jusqu'où peut s'étendre la multiplication des êtres humains ? Faut-il épargner les ressources minérales irremplaçables ? Comment empêcher la destruction du milieu naturel ? La production alimentaire est-elle sans limite ? La croissance matérielle sans fin de certains types de production des sociétés développées est-elle concevable en soi, et l'est-elle aussi au regard des stagnations ou des régressions continues des sociétés sous-développées ?

115. Autant de questions que plus aucun Etat ne saurait résoudre seul et pour lui-même, mais auxquelles nos institutions spécialisées peuvent sans doute, chacune

comme leur nom l'indique, apporter des éléments de réponse. Et, à cet égard, il faut se réjouir de ce que la même année 1972 ait vu se tenir la troisième session de la CNUCED à Santiago (Chili), la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, et qu'une importante conférence mondiale sur la population s'annonce pour 1974. Mais nous avons conscience que toutes les réponses, partielles ou sectorielles, fournies par des conférences ou des institutions mondiales spécialisées, ont désormais besoin de coordination. Où se fera la synthèse ? Comment ordonner, pour la terre entière, un nouvel équilibre de la croissance, où les plans écologique, économique et social seront nécessairement interdépendants ?

116. Une seule instance au monde, actuellement, peut poser cette question avec autorité et recommander l'élaboration progressive d'une politique où chaque chapitre devra s'articuler sur plusieurs autres. Cette institution, c'est la nôtre.

117. Pouvons-nous faire une suggestion : celle de commencer par la préparation d'une déclaration commune sur les buts et les moyens d'un nouvel équilibre de la croissance ? Si vous pensez que cette tâche est nécessaire et urgente, à qui faut-il la confier ?

118. Avant-hier, à la 2050ème séance, mon collègue et ami, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Schmelzer, a posé, sans que nous nous soyons concertés sur ce sujet au préalable, une question très proche de celle-là. Et il nous a dit que le Conseil économique et social était le centre prévu pour l'élaboration d'une politique coordonnée. Nous savons bien que cette perspective est suivie très attentivement par les Etats d'Amérique latine. M. de Seynes, dans son rapport à la Deuxième Commission lors de sa 1449ème séance, a fait, lui, une autre proposition et songé à l'UNITAR. Nous attirons l'attention de l'Assemblée sur notre question, et nous savons que le Secrétaire général s'en saisira.

119. La croissance équilibrée de l'humanité dans chacune de ses composantes est un problème qui commence à faire l'objet d'une prise de conscience collective. C'est, en tout cas, le devoir des Nations Unies de le traiter.

120. La question globale que je viens de soulever déborde de toutes parts le problème du sous-développement. Mais, en le posant ainsi, ma pensée n'est pas de diminuer ou de dégager la responsabilité et les devoirs particuliers des pays très développés vis-à-vis des pays en voie de développement. Je veux, au contraire, exprimer l'espoir que, pour sa part, la Communauté européenne élargie, dans son rendez-vous solennel et prochain à Paris, y apportera un commencement de réponse lorsqu'il s'agira de profiler sa politique extérieure pour la prochaine décennie dans ses rapports avec l'hémisphère sud.

121. Dans cette direction, il me semble que tout désigne cette Europe à faire le premier pas.

122. La voici, d'abord, par son élargissement, devenue première puissance commerciale au monde et, sur plusieurs chapitres, première puissance économique.

123. La voici ensuite, une fois tournée la page de la période coloniale, qui a trouvé, dans l'égalité des Etats et le respect mutuel des Etats indépendants, mais aussi dans une vieille connaissance mutuelle, un type de relations privilégiées avec la plupart des pays.

124. La voici encore, par sa situation même entre les superpuissances, par son amitié pour l'Amérique du Nord, par la détente à l'Est, sans objectif lointain de puissance politique, et avec des devoirs de défense limités à sa propre zone, c'est-à-dire dotée d'un appareil et d'un budget militaires modérés.

125. La voici, enfin, habituée depuis un quart de siècle à une tâche de redistribution précalculée des bénéfices de sa croissance, en faveur de la sécurité sociale de ses propres ressortissants. Elle n'a, dès lors, qu'à prendre l'habitude de la même solidarité vis-à-vis du tiers monde.

126. Une telle Europe nous paraît donc, à ce moment de son histoire, bien désignée pour faire aux autres régions du monde les premières offres, sans oublier pour autant ses propres devoirs envers les pays en voie de développement.

127. Puissions-nous, dès lors, contribuer à ce que les négociations tarifaires de 1973 procurent aux pays en voie de développement le maximum d'avantages, veiller à ce que les nouvelles structures monétaires créent des liens nouveaux entre les pays les plus riches et les autres. Et à cet égard, les décisions prises la semaine dernière par le Fonds monétaire international vont dans la bonne direction. Puissions-nous aussi élargir l'accès à un marché commun des produits industriels fabriqués par le Groupe des 77 pays en voie de développement. Puissions-nous contribuer, cas par cas, à la stabilisation des prix des produits de base. Puissions-nous fixer enfin l'ordre de grandeur – qui ira croissant dans les 10 prochaines années – des prélèvements sur la prospérité européenne consentis pour le développement. Autant de dispositions auxquelles la Belgique, pour sa part, est attachée.

128. Je viens de dire ce que, selon notre espoir, les pays de la Communauté européenne peuvent accomplir pour rompre avec l'équilibre de la peur, dépasser celui de la prudence, atteindre celui de la croissance; mais toute l'Europe en voie de rapprochement apportera sa contribution.

129. Monsieur le Président, vous êtes Européen et appartenez à la grande nation polonaise où brille la civilisation de notre continent. La Belgique salue votre présence à la tête de notre assemblée. Je me rappelle que l'illustre Ministre des affaires étrangères, M. Rapacki, fut en 1966 l'un des premiers à s'entretenir avec nous d'une conférence sur la sécurité européenne et d'une réduction équilibrée des forces; un des projets portait d'ailleurs son nom.

130. On comprendra qu'en évoquant et en saluant votre présidence j'en évoque une autre et que je lie à notre hommage au Président de l'Assemblée générale le souvenir d'un autre grand Européen : l'homme d'Etat qui présida, il y a 27 ans, la première Assemblée générale des Nations Unies. Paul-Henri Spaak a quitté cette terre il y a quelques semaines. Comment oublier une voix et une pensée qui

résonnaient au loin et qui furent au service des nobles causes de la paix et de la construction européenne ? C'est pourquoi j'ai voulu, aujourd'hui, célébrer la mémoire du disparu.

131. Monsieur le Secrétaire général, comme représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, et appartenant vous aussi à l'un des peuples les plus nobles de la vieille Europe, comme Ministre des affaires étrangères que nous avons connu dans cette haute fonction, nous avons pu apprécier votre attachement à la cause d'une Europe plus unie, allant au-delà des différences idéologiques et respectant l'identité de chacun de ses Etats. La Belgique vous adresse, par ma voix, ses félicitations et la promesse de sa totale coopération. En répondant aujourd'hui, pour l'essentiel, à l'interrogation contenue dans l'Introduction à votre rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/8701/Add.1*], nous avons voulu démontrer l'importance que nous attachons à votre initiative.

132. Dès lors, mon dernier mot sera une promesse : Monsieur le Secrétaire général, vous pouvez compter sur le soutien de la Belgique.

133. M. de la FLOR (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un honneur de prendre la parole à cette tribune des Nations Unies, en cet important forum où nous nous rencontrons chaque année pour reprendre le fil du grand dialogue international et pour exposer les positions fondamentales des pays sur les problèmes qui se posent dans la vie internationale de nos Etats, dans le cadre de l'Organisation.

134. Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous transmettre les chaleureuses félicitations de mon gouvernement ainsi que mes félicitations personnelles à l'occasion de votre élection si méritée. En vous choisissant, l'Assemblée générale n'a fait que rendre hommage à votre noble pays et aux années que vous avez consacrées à la cause de la paix et de notre organisation dans les tâches nombreuses et délicates que votre gouvernement vous a confiées.

135. Je ne saurais manquer de rendre hommage à M. Adam Malik, que le Gouvernement péruvien a eu l'honneur de recevoir au cours de la deuxième réunion ministérielle à Lima du Groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement. Sa compétence et sa discrétion ont assuré le fonctionnement harmonieux des débats de l'Assemblée générale lors de la dernière session.

136. Je voudrais également féliciter très sincèrement M. Kurt Waldheim à l'occasion de sa nomination à ses fonctions si élevées et si délicates. Le nouveau Secrétaire général de l'Organisation est une personnalité que nous connaissons bien de par ses activités diplomatiques antérieures au service de son pays, activités dans lesquelles il a fait preuve d'une compétence et d'un dévouement tout particuliers envers les idéaux de paix. Tout cela nous donne l'assurance qu'en dirigeant le Secrétariat il suivra les mêmes principes et fera preuve des mêmes qualités.

137. Le Gouvernement du Pérou souhaite rendre hommage et dire son profond respect à l'ancien Secrétaire général, U Thant, qui, pendant 10 ans, s'est consacré avec un dévouement total à établir la paix dans le monde. Pour arriver à un objectif aussi noble, U Thant a déployé de très grands efforts et a mérité la reconnaissance de la communauté internationale.

138. Nous assistons en ce moment à un changement qualitatif dans l'histoire contemporaine. Les systèmes économiques et sociaux traditionnels ainsi que les valeurs politiques et philosophiques sur lesquelles ils reposaient sont révisés. Une nouvelle étape révolutionnaire apparaît dans l'histoire de l'humanité, une étape dont la tendance principale se manifeste par la recherche de nouveaux procédés qui permettront d'arriver à la paix et à la sécurité dans la justice, tant dans les relations internes que dans les relations entre Etats.

139. Le gouvernement révolutionnaire des forces armées de mon pays, dès le début de sa tâche de transformation, a compris qu'il ne serait pas possible de réussir dans cette voie si on ne conçoit pas cette tâche comme impliquant la fin de la domination interne et de la dépendance extérieure, lesquelles provoquent le sous-développement. Il ne sera pas possible d'arriver à une transformation réelle des structures socio-économiques afin de changer les relations du pouvoir politique dans notre société de manière à créer une communauté démocratique, humanitaire et juste si l'on ne prend pas simultanément des mesures sur le plan extérieur, car c'est celui-ci qui, dans une grande mesure, est la source des principaux événements qui se produisent chez nous.

140. Le gouvernement révolutionnaire, depuis quatre ans qu'il est au pouvoir – et nous avons célébré le 3 octobre notre anniversaire –, a jeté les bases idéologico-politiques sur lesquelles se bâtit la nouvelle société péruvienne, une société qui a été clairement définie par le général Juan Velasco Alvarado, président de la République, au mois de juillet de cette année, quand il a dit :

> "La Révolution a pour but de créer une économie pluraliste, fondée sur trois secteurs d'activité : un important secteur d'Etat, un secteur privé d'entreprises réformées jouissant des garanties de stabilité et du respect dont elles ont besoin, et un secteur de propriété sociale à qui l'Etat donnera priorité dans son soutien, ces trois secteurs étant orientés vers la création d'une démocratie sociale de pleine participation."

141. Le pluralisme économique dont j'ai parlé doit permettre une participation réelle et progressive des citoyens à tous les niveaux des décisions qui affectent leur destinée. La politique – dans son sens le plus large d'action sociale en général – devra s'appliquer quotidiennement sur une base communautaire avec la participation de tous les citoyens qui, prenant eux-mêmes les décisions concernant les entreprises, les institutions et les syndicats, décideront de l'organisation sociale en général à leur niveau et l'orienteront.

142. Il ne saurait y avoir de véritable révolution sans transformation de l'homme. Le changement structurel signifie avant tout un changement de mentalité à l'égard du processus socio-économique. C'est pourquoi de nouvelles orientations sont nécessaires dans le domaine de l'éducation. La nouvelle loi sur l'éducation publique constitue un système nouveau dans un secteur essentiel et doit mener

progressivement à une adaptation meilleure et plus adéquate du Péruvien à son milieu. Si nous voulons une culture authentique et non pas une culture de déracinés, nous devons apprendre à l'homme à se connaître et à se reconnaître dans les limites de son environnement. Ce monde doit être créé et organisé autour de son expérience quotidienne, et c'est à partir de relations fructueuses que doit émerger une nouvelle culture qui lui permettra d'occuper sa vraie place et de jouer le rôle qui lui revient tant du point de vue individuel que social. Nous pouvons être certains que le citoyen péruvien qui émergera de ce processus pourra connaître une société digne et indépendante, humaine et libre, qualitativement différente de celle qui a existé jusqu'ici.

143. Les événements très importants qui ont marqué le début de notre processus révolutionnaire et qui sont bien connus de notre organisation ont été suivis par la définition très nette des principes et des mesures que le Pérou estime indispensables pour mener une politique étrangère adaptée aux réalités nouvelles, qui s'est manifestée dans les mesures que nous avons prises et qui est conforme à notre politique intérieure.

144. Le développement n'est pas possible sans rompre le cercle de la dépendance. C'est là une tâche collective qui exige de la lucidité et une foi dans notre destinée en tant que communauté; cette foi apparaît sous la forme d'un nationalisme sain, lequel constitue le facteur le plus important de notre identité sociale et de notre intégration en tant que pays.

145. Le nationalisme et l'indépendance sont donc les piliers de notre politique étrangère : le nationalisme comme reconnaissance de nous-mêmes, et l'indépendance qui permet la liberté de décision, indispensable pour accomplir notre destinée.

146. Ainsi, le principe d'universalité dans nos relations étrangères et le respect de la pluralité idéologique sont les principes fondamentaux dont s'inspirent nos relations dans le cadre de la réalité internationale changeante. Nous avons toujours agi dans ce sens et nous avons engagé des dialogues avec tous les pays du monde; nous entretenons ainsi des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, l'Albanie et la Nouvelle-Zélande; nous avons reconnu le Bangladesh.

147. Le monde de la guerre froide, construit autour de deux centres de puissance, dont la force était telle qu'il était presque impossible de leur échapper, a fait maintenant place à une structure à centres multiples, à équilibres variables, dans laquelle les alliances ne sont pas totales ni les antagonismes définitifs, et dans laquelle également il est possible de satisfaire les intérêts des petits pays étant donné la marge plus grande qui existe maintenant. L'éveil du tiers monde à ce processus est l'une des manifestations les plus significatives de nos jours. Il y a certainement une leçon à tirer de la participation pleine et loyale de l'Amérique latine à cette prise de conscience du tiers monde.

148. En Amérique latine, nous reconnaissons l'existence d'attitudes individuelles et différentes, ce qui n'exclut pas la communauté d'intérêts de notre continent, qui s'est engagé dans la voie commune de l'indépendance économique. Nous partageons tous les difficultés du sous-développement. Nous avons tous les mêmes problèmes de culture et nous avons tous la même origine. Et c'est dans cette interaction, dans l'unité structurelle que constituent les peuples de l'Amérique latine qu'il faut reconnaître qu'il y a une alternance entre l'accord et les divergences, entre les relations plus ou moins étroites, comme cela se produit dans la vie des communautés humaines. Il serait difficile de comprendre nos relations en termes d'hégémonie, en termes de prédominance, car ce serait là quelque chose qui contredirait de manière flagrante les relations fraternelles traditionnelles qui ont toujours existé entre nous, même lorsque des divergences sont apparues.

149. La même expérience politique et économique dans le domaine étranger a conféré à l'Amérique latine un caractère structurel qui va au-delà de la simple convergence de cultures et de mentalités. Elle possède maintenant sa propre histoire, bien réelle, émanant de circonstances qui lui sont propres, forgée en vue de la défense des intérêts communs devant des pressions extérieures qui nous affectent tous d'une manière égale. Cette histoire s'est constituée autour d'intérêts personnels, mais également – disons-le aussi – autour de déceptions partagées. Le concept de l'existence de l'Amérique latine a commencé à se manifester sous des formes variées et il apparaît d'une façon différente dans le concert international. Toutefois, ce concept même nous indique qu'il a émergé de ses diverses composantes en tant qu'entité particulière, et qu'il existe une sorte de nationalisme latino-américain qui, finalement, nous mènera au point où nos histoires devront converger sous forme d'intégration communautaire.

150. A présent, la diminution de la tension est un processus qui touche toutes les parties du monde et, dans le cadre de ce processus, nous avons constamment réclamé l'attribution d'une place nouvelle à l'Amérique latine, place qui devrait lui être favorable.

151. C'est cette conviction qui nous a menés à présenter, en avril dernier, une demande à l'Organisation des Etats américains. Nous avons fait valoir que les changements ont également affecté le continent américain et que, par conséquent, l'isolement du système d'une des républiques sœurs ne se justifiait plus.

152. On ne saurait soutenir en 1972 les points de vue qui, en 1964, ont mené à l'adoption de mesures à l'encontre de la République de Cuba. Ce serait méconnaître le progrès de l'histoire, l'évolution des idées et les changements qualitatifs qui se produisent dans la vie des peuples.

153. Au mois de juillet de cette année, le Pérou, à sa très grande satisfaction, a renoué des relations diplomatiques avec la République de Cuba, car il est fermement convaincu que la fraternité doit être un acte et non un mot.

154. Dès qu'il a pris le pouvoir, le gouvernement révolutionnaire de mon pays a encouragé les efforts d'intégration en Amérique latine parce qu'il savait que le processus de véritable libération ne saurait être mis en œuvre sans intégrer de vastes régions géo-économiques qui permettraient de recourir à une économie à grande échelle qui,

seule, peut assurer un développement complet et permet d'affronter la concurrence sur le marché mondial.

155. A cet égard, le Traité instituant l'Association latino-américaine de libre-échange a contribué de manière essentielle à la formation d'une mentalité d'intégration en Amérique latine et a permis la conclusion de l'Accord d'intégration sous-régionale (Groupe andin), qui a eu des effets très dynamiques.

156. Les accords récemment conclus dans le cadre de l'Accord andin montrent clairement la ferme volonté d'intégration des pays qui y sont parties. L'intégration, pour nous, est essentiellement une mesure de développement commun et la création de l'appareil de production doit être dès le début une tâche commune. L'approbation du programme commun pour l'établissement d'une industrie de machines-outils montre le degré d'entente auquel nous sommes parvenus et les problèmes que pose le développement, ainsi que notre volonté d'arriver à un véritable accord d'intégration.

157. Comme les autres pays d'Amérique latine, le Pérou est en train de subir de profondes transformations et il s'est aligné avec les pays du tiers monde avec lesquels il partage un dénominateur commun, le sous-développement. Car, lorsque nous avons clairement compris que nous étions une société sous-développée et dépendante, souffrant de formes de domination intérieure qui n'étaient que le prolongement de la dépendance étrangère, nous avons également découvert que cette condition, nous la partagions avec les pays du tiers monde qui, sous des formes différentes, veulent tous se libérer. Ainsi, nous nous trouvons en face d'une situation nouvelle : nous sommes une partie de ce que l'on appelle le tiers monde qui, chaque jour, contribue, grâce à une richesse qui engendre sa propre misère, à l'opulence et à la puissance des sociétés industrialisées.

158. Nous avons également constaté que l'indépendance politique n'est pas suffisante pour parvenir à une émancipation réelle. Nous avons découvert qu'il existe des formes subtiles de domination politique, économique, financière et technologique liées au maintien des anciennes formes de domination. Le sous-développement, pour nous, est un phénomène à plusieurs dimensions. Il se manifeste dans le domaine économique, mais il ne s'arrête pas là. Il s'étend à tous les phénomènes sociaux et envahit les domaines culturel, idéologique et politique.

159. Le monde à centres multiples qui est en train de se former doit admettre une multiplicité de structures dans le domaine économique si l'on veut que le processus de détente économique se fasse sentir. Mais si cela ne suffisait pas pour améliorer les conditions de développement dans le tiers monde, on ne pourrait prétendre que les risques de conflit ont diminué. En effet, une paix et une prospérité qui ne tiennent pas compte du sous-développement à l'échelle internationale ne sauraient être que précaires, quelque nobles et dignes d'intérêt que soient les accords politiques et commerciaux signés par les grandes puissances.

160. Le résultat des trois sessions de la CNUCED, et notamment de celle qui s'est tenue cette année à Santiago, nous a convaincus de la nécessité de réaffirmer les principes fondamentaux qui régissent la CNUCED, afin de réveiller l'intérêt porté au début à cet organe qui avait donné lieu à tant d'espoir.

161. Dans le cadre d'une nouvelle organisation de l'économie mondiale, le tiers monde doit établir une stratégie permanente et unifiée qui lui permette d'agir en tant qu'unité suffisamment puissante. Nos pays devraient continuer à se grouper sur la base de leur intérêt de producteurs, afin d'augmenter leur force dans les négociations et d'assurer de meilleurs prix à leurs produits. Cela, à son tour, nous permettra de participer davantage aux bénéfices du commerce de ces produits et, ainsi, nous serons à même de recouvrer le contrôle souverain sur nos ressources naturelles, ressources qui donnent précisément naissance à ces richesses.

162. Dans la sphère de domination et de dépendance qui caractérisent la structure des relations entre pays développés et pays en voie de développement, il y a un élément qui contribue au manque d'équilibre. Je pense aux sociétés ou entreprises multinationales qui ont acquis une influence marquée dans le domaine économique, financier et politique, dans différents Etats, dont la participation au commerce international et aux transactions de capitaux est plus importante que celle de nombreux pays, et qui agissent souvent en dehors du système général et traditionnel de paiements. La troisième session de la CNUCED a montré la prépondérance croissante de ces sociétés qui contrôlent de 20 à 30 p. 100 de la production du commerce mondial, et a exprimé son inquiétude quant à leur rôle spéculatif dans la crise monétaire internationale.

163. Jusqu'ici, les Nations Unies n'ont pu traiter de cet aspect important du développement, mais cet échec doit trouver un remède grâce à la résolution 1721 (LIII), récemment adoptée par le Conseil économique et social, qui invite le Secrétaire général des Nations Unies à nommer un groupe d'experts chargé d'étudier le comportement des sociétés multinationales, notamment dans les pays en voie de développement, ainsi que leur impact sur les relations internationales. Les recommandations de ces experts pourront guider les gouvernements tant pour l'adoption de décisions prises dans l'exercice de leur souveraineté que pour l'adoption de mesures sur le plan international.

164. Etant donné toutes ces circonstances, qui montrent clairement le problème du sous-développement, et étant donné la réalité politique et économique qui détermine et conditionne le sous-développement, une initiative prise à la troisième session de la CNUCED est des plus importantes : c'est l'idée de préparer une charte des droits et devoirs économiques des Etats et de créer un appareil correspondant. Aux niveaux sous-régional, régional et mondial, le Pérou a pris une part active et constante à l'établissement des principes qui doivent régir les relations économiques entre les Etats, et nous sommes prêts à participer également à la tâche fondamentale que constituera la création d'un cadre juridique international approprié.

165. La crise monétaire, ses effets restrictifs sur le commerce et les finances et l'Accord smithsonien adopté sans la participation des pays en voie de développement, ont eu des conséquences qui ont porté préjudice aux pays

du tiers monde. En effet, ceux-ci ont vu leurs réserves en dollars diminuer à la suite du réajustement des taux de change, et d'autres facteurs ont eu des répercussions défavorables sur leur balance commerciale ainsi que sur le service de leur dette extérieure.

166. La nécessité d'assurer aux pays en voie de développement l'occasion de participer aux décisions monétaires et commerciales qui revêtent une importance vitale pour la communauté internationale a été la raison de l'initiative que le Pérou a prise au Groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement, à savoir la création d'un groupe intergouvernemental pour les questions monétaires. La constitution finale de ce groupe et les importantes recommandations qu'il a faites seront portées à la connaissance du Comité des Vingt créé par le Fonds monétaire international[2]. Nous espérons qu'une solution d'ensemble du problème monétaire sera trouvée au sein de ce groupe. Sinon, il faudra inévitablement la rechercher dans le cadre d'une conférence mondiale, comme le Pérou l'avait proposé à l'origine.

167. Pour ce qui est des négociations commerciales multilatérales qui doivent avoir lieu en 1973 dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le monde en voie de développement a clairement défini les principes qui doivent régir les entretiens pour éviter qu'il soit tenu à l'écart, comme ce fut le cas lors du dernier "Kennedy Round". Tout nouvel ajournement aurait des effets très graves sur l'économie des membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept et, par conséquent, sur le bien-être et le progrès de plus des deux tiers de l'humanité.

168. L'aide internationale est un devoir et non une mesure de philanthropie. Par son intermédiaire, les pays industrialisés rendent une part très faible de ce que nous leur avons indiscutablement fourni pour consolider leur développement et leur puissance. L'assistance, pour mériter ce nom, doit être libre et ne doit pas être soumise à des conditions contractuelles. Le Pérou rejette tout type d'aide qui comporte des charges, qui est soumise à des conditions et qui est liée à la sujétion politique et économique, car elle devient alors un instrument de pression permettant de soumettre la volonté des pays nécessiteux en les forçant à agir contre leur propre intérêt. Loin d'encourager le développement, une assistance de ce genre provoque plus de pauvreté et de dépendance, et dément les principes les plus élémentaires de la coopération internationale, qui a pour objet de transmettre une aide multilatérale accompagnée de garanties suffisantes en ce qui concerne le pouvoir de prendre des décisions sans pression d'aucune sorte. Mon pays connaît par expérience les obstacles et les difficultés auxquels se heurtent les demandes de financement des pays qui font des efforts sérieux pour assurer leur développement en toute indépendance.

169. Cependant, l'assistance doit être suffisante pour que les objectifs établis par l'Assemblée pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement puissent être atteints. Selon ces objectifs, l'assistance financière officielle au tiers monde doit être égale à 0,70 p. 100 du produit national brut des pays industrialisés.

170. Bien que certains de ceux-ci aient avancé vers la réalisation de ces objectifs, le Président de la Banque mondiale lui-même a admis qu'en 1975 la moyenne de l'assistance officielle n'aura atteint que 0,35 p. 100, c'est-à-dire moins de la moitié de l'objectif de la deuxième Décennie du développement. Or cette situation se produit à une époque où le produit national brut des pays industrialisés augmente rapidement, laissant ainsi les pays en voie de développement à la traîne, ce qui élargit encore le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres.

171. Il est évident que cette situation ne saurait subsister indéfiniment et que, si le courant de l'assistance financière officielle s'établit à un niveau considérablement plus bas que celui qui a été fixé pour la Décennie – ce qui paraît devoir être le cas actuellement –, la communauté internationale devra tôt ou tard faire face à la nécessité de réévaluer les termes de la dette étrangère des pays en voie de développement, dont l'économie naissante ne sera plus capable de supporter le fardeau de cette hypothèque croissante sur le revenu de ces pays, comme c'est malheureusement fréquemment le cas pour les Etats du tiers monde.

172. En ce qui concerne la question du droit de la mer, des événements importants se sont produits pour les pays qui voudraient établir l'ordre et la justice dans l'utilisation et l'exploitation des océans.

173. La délégation de la République populaire de Chine à l'ONU, des juristes de pays d'Asie et d'Afrique à Lagos, les participants aux réunions de la Commission spéciale de coordination latino-américaine, du Groupe des Soixante-Dix-Sept et des ministres des affaires étrangères des pays des Antilles, de même que le Gouvernement de Cuba dans des déclarations officielles récentes, tous, d'une façon ou d'une autre, ont réaffirmé le droit des Etats riverains à disposer de leurs ressources marines dans la limite de leur juridiction nationale, limite qu'un nombre croissant de pays ont proposé d'établir à 200 milles. La CNUCED a incorporé ce droit dans ses nouveaux principes. De même, cette idée a été appuyée par de nombreux pays des divers continents lors des récentes réunions du Comité du fond des mers chargé de préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Il faut ajouter à tout cela les récentes proclamations des Gouvernements du Gabon, de la Mauritanie et de l'Oman, qui étendent l'exercice de leur droit bien au-delà de 12 milles et, en particulier, l'attitude courageuse du Gouvernement de l'Islande, pays avec lequel mon gouvernement réaffirme aujourd'hui sa solidarité.

174. Les faits que nous venons de mentionner sont tangibles et permettent de mesurer de manière concluante l'appui international donné à la doctrine maritime établissant une limite de 200 milles dans le nouveau droit international.

175. Cependant, cette vigoureuse tendance ne semble pas avoir été pleinement comprise par un petit groupe de puissances maritimes qui sont décidées à établir une zone

[2] Comité pour la réforme du système monétaire international et les questions connexes.

étroite de juridiction côtière afin d'être libres d'exploiter les eaux étrangères à leur gré.

176. En tout cas, je crois que le moment est venu d'éliminer tout doute en la matière et de réaffirmer ici la position ferme et constante du Pérou, qui entend maintenir et assurer le respect de sa souveraineté et de sa juridiction sur les eaux adjacentes, y compris le sol et le sous-sol, jusqu'à une distance de 200 milles, afin d'assurer le développement et le bien-être de son peuple. Cette décision n'a pas été seulement adoptée par le Gouvernement du Pérou; elle a été approuvée par le peuple péruvien depuis 25 ans et elle repose sur des considérations d'ordre géographique, écologique, économique, social, politique et juridique qui on été exposées longuement dans divers organismes internationaux et dont la validité ne saurait être ignorée, car elle découle d'une loi de la nature et de considérations de justice qui doivent prévaloir sur les desseins mercantiles ou le désir d'hégémonie de nations lointaines, si puissantes qu'elles puissent être.

177. Les ressources des riches zones de pêche situées le long des côtes du Pérou, dont l'existence devrait être une sorte de compensation aux conditions naturelles qui provoquent l'aridité de nos côtes, ces ressources – je le répète – sont et seront toujours considérées par le Pérou comme partie intégrante de la richesse nationale, et leur utilisation par notre peuple ne saurait être contestée par aucune nation. Que personne ne croie que cette vérité et cette détermination absolues pourront être défiées aussi longtemps qu'il existera un seul Péruvien.

178. La détente qui est évidente aujourd'hui n'a pas encore dissipé le sentiment général que l'existence de l'humanité reste dominée par la peur. Si nous avons vu la fin de la division du monde en pays antagonistes, cela n'a pas fait disparaître la politique de puissance ni les affrontements qui ont dominé les relations internationales au cours des dernières décennies.

179. Ni les faibles résultats de la Conférence du Comité du désarmement à Genève, ni les négociations au plus haut niveau entre les superpuissances n'ont donné d'espoirs suffisants quant à la solution du problème du désarmement mondial. En outre, tout semble indiquer qu'il n'y a pas de volonté déterminée d'établir une politique réaliste et honnête qui puisse conduire au désarmement définitif.

180. Par ailleurs, nous ne pouvons manquer de mentionner – et il serait préférable de dire : de dénoncer – la tendance qui se manifeste chez certaines puissances d'accuser les pays en voie de développement d'encourager la course aux armements entre eux. Derrière cette allégation fallacieuse, on trouve un effort très net, d'une part, pour déguiser l'amplitude de leurs propres dépenses militaires et, d'autre part, pour se dégager de leur responsabilité au regard du développement des pays les plus pauvres. Je le répète ici, nous considérons que la sécurité est conditionnée par le développement, et, par conséquent, il n'est pas de notre intérêt de dépenser des sommes énormes à l'achat d'armements.

181. Les grandes puissances, dominées par la tyrannie de la technique, utilisent des sommes considérables pour moderniser leurs armements sans tenir compte de l'état déjà précaire de la sécurité mondiale et, certainement, sans accorder la moindre pensée aux droits et aux intérêts légitimes des pays du tiers monde. Par conséquent, mon gouvernement est en faveur d'une transformation de la Conférence du Comité du désarmement afin de permettre à toutes les puissances nucléaires de participer à ses travaux et d'augmenter le nombre de ses membres de façon à assurer une représentation équitable des pays en voie de développement.

182. Si nous avons dit que le développement des nations est étroitement lié à la sécurité internationale, il est évident que le désarmement mondial, et par conséquent le désarmement nucléaire, constitue l'un des objectifs les plus importants du monde à l'heure actuelle. Les sommes considérables consacrées à cette fin et le danger que cela crée pour l'environnement ont fait l'objet, à maintes reprises, de l'examen de la communauté internationale en cette assemblée et dans d'autres instances, par exemple à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en juin dernier, où nous avons demandé la condamnation et la cessation des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère.

183. Malheureusement, nous constatons que les programmes d'essais d'armes nucléaires dans le Pacifique sud se poursuivent et qu'on n'a pas encore annoncé qu'il sera mis fin à ces essais dans l'atmosphère au-dessus de l'atoll de Mururoa. Du haut de cette tribune, le Pérou condamne une fois de plus ces essais. Nous ferons tout ce qui est possible pour qu'il y soit mis fin, car ils constituent, sans aucun doute, un danger pour l'humanité.

184. En l'état actuel des relations internationales, le Pérou suit avec beaucoup d'intérêt – et, bien entendu, appuie – la tendance générale à un relâchement de la tension, tendance qui s'est traduite par des conversations au plus haut niveau entre la Chine et les Etats-Unis, par les accords de Berlin et par des consultations entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée sur la réunification indépendante et pacifique du pays, sans ingérence d'aucun Etat étranger. Nous avons également été encouragés par l'accord intervenu entre le Pakistan et l'Inde sur le retrait des troupes dans le sous-continent asiatique.

185. Le processus de détente qui s'étend aussi à l'Europe exige une réévaluation de la situation politique et économique propre à ce continent. Ceci semble nécessiter la tenue d'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes qui, sans aucun doute, marquera le début d'une ère nouvelle dans les relations entre les pays de ce continent et aura des répercussions sur le monde entier.

186. Nous voici à une nouvelle session de l'Assemblée générale et, jusqu'à présent, aucune paix, cependant, n'est intervenue dans le Moyen-Orient. Malgré les efforts de l'Organisation, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité est restée lettre morte. Nous répétons devant l'Assemblée notre conviction que toute solution au conflit du Moyen-Orient doit être recherchée dans le cadre de cette résolution si l'on veut avoir des garanties de paix durable.

187. Nous estimons aussi de la plus haute importance que le canal de Suez soit rouvert car, comme cela est apparu clairement lors des travaux de la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept et de la troisième session de la CNUCED, sa fermeture continue porte gravement préjudice à l'économie de la région.

188. En Asie, le conflit du Viet-Nam ne permet pas d'en espérer bientôt la fin. Les forces en présence continuent leur lutte sanglante, rendue encore plus meurtrière par l'emploi d'armes perfectionnées. Personne ne semble songer aux terribles souffrances d'une population dont les descendants, dans plusieurs siècles, n'auront peut-être pas encore oublié les horreurs de cet holocauste.

189. Le Gouvernement révolutionnaire péruvien considère que, dans le cas du Viet-Nam, quelle que soit la solution envisagée pour mettre fin à la guerre, il faudra qu'elle repose sur l'exclusion de l'ingérence d'autres pays afin que le peuple du Viet-Nam puisse exercer son droit à l'autodétermination.

190. Le Pérou appuiera tout effort qui tend à donner à notre organisation le rôle qui lui revient dans la recherche immédiate de solutions en vue de mettre fin à ce conflit, conformément aux buts et aux principes de la Charte.

191. La menace à la paix et à la sécurité mondiale et à l'efficacité des Nations Unies en tant qu'instrument de solution pacifique des différends internationaux est devenue plus aiguë en raison de problèmes persistants comme le colonialisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*.

192. Aussi, fidèle à sa tradition et à un sincère désir de justice sociale, le Pérou réitère son appui aux résolutions du Conseil de sécurité qui condamnent toute politique colonialiste et réaffirment la nécessité d'appliquer des sanctions contre la Rhodésie du Sud, ainsi qu'aux résolutions adoptées par notre assemblée qui répudient toutes formes de discrimination raciale et l'*apartheid*.

193. Le monde entier a été ébranlé par les tragiques événements qui se sont déroulés récemment lors des jeux Olympiques. Ces événements viennent corroborer la thèse de ceux qui affirment que le monde actuel est engagé, de manière paradoxale, dans un cycle infernal de la violence contre la violence.

194. Le Gouvernement du Pérou répudie sur le plan moral les actes de terrorisme international, qui peuvent transformer n'importe quelle région du monde, y compris les pays qui ne sont pas parties à un conflit quelconque, en zones de violence irrationnelle et inutile. C'est pourquoi mon pays a toujours préconisé avec la plus grande clarté la concertation internationale au sein de notre organisation afin d'augmenter la sécurité dans le monde.

195. Mon pays sait que, dans de nombreux cas, la violence n'est que le triste résultat du désespoir provoqué par des conditions de vie incompatibles avec la dignité de l'homme. Dans ce domaine, les conditions socio-économiques et la frustration des justes aspirations des peuples sont un facteur important.

196. Le Pérou condamne les actes récemment perpétrés contre des victimes innocentes, et il tient à exprimer sa réprobation la plus vive devant toute autre forme de violence qui pousse à l'emploi de représailles alors que l'on devrait se réclamer de la justice des hommes et de la conscience des nations.

197. Les Nations Unies devraient devenir l'instrument de la compréhension entre les hommes et les peuples, grâce auquel les différends se régleraient selon une conception nouvelle, grâce auquel aussi les contrastes entre la richesse et la pauvreté, le développement et le sous-développement deviendraient moins profonds, ce qui permettrait d'humaniser l'homme sous toutes les latitudes.

198. A l'époque de changements révolutionnaires que nous vivons, époque au cours de laquelle les idées et les coutumes, les conceptions et les actes sont remis en question, les Nations Unies continuent à fournir le cadre le meilleur et le plus évident pour harmoniser les changements et régler les conflits. Leurs limitations ne diminuent en rien leur importance et n'affaiblissent pas non plus notre foi en elles. La contradiction entre les buts élevés de l'Organisation et les nombreux exemples d'injustice nous confirment dans la conviction qu'il n'y a pas de solution possible sans la volonté et sans l'accord réels des parties intéressées.

199. Maintenant que les nations semblent être dans une disposition meilleure pour le dialogue et la coexistence et que l'on comprend qu'il faut reconnaître le fait qu'il existe des conceptions et des idéologies différentes, nous croyons que l'Organisation pourra accomplir sa mission et se rapprocher de ses buts élevés. A cette fin, le peuple et le Gouvernement péruviens réitèrent une fois de plus leur attachement sincère et leur ferme adhésion aux principes de la Charte et leur confiance dans les destinées de l'Organisation.

La séance est levée à 13 heures.

Printed at U.N. Geneva 72-77002–July 1975–825